

Quelques éléments sur ¹

Avis conforme de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Bretagne, sur la modification n°1 du plan local d'urbanisme de Châteaubourg (35)

Agis-ta-Terre, Pensez Environnement pour Châteaubourg



AGIS-TA-TERRE

agistaterre35@gmail.com

jeudi 6 avril 2023

1. Document explicatif n'engageant qu'*Agis-ta-Terre, Pensez Environnement pour Châteaubourg*

Introduction

Le document intégral est disponible en cliquant sur le titre ou sur le lien suivant

https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/10383_avisconforme_ms1_plu_chateaubourg_35_2023acb14_corrige-2.pdf

Ce document, de 5 pages, donne un avis sur des révisions du PLU² dont des aménagements en vue de l'extension de la zone d'activité de la Gaultière.

Dans ce qui suit, ce qui est

- en vert est un hyperlien vers un document ou une page web ;
- en bleu est tiré du document de la MRAe ;
- en rouge est le point de vue de l'association.

On ne pourra que constater la proximité des points de vues !

S'étendre ou densifier l'existant ?

Le document précise que l'autorité environnementale avait déjà

"invit[é] la commune à analyser les possibilités d'accueil dans les espaces déjà ouverts à l'urbanisation avant d'envisager de nouvelles ouvertures à l'urbanisation d'espaces à vocation d'activités"

On retrouve en effet cette recommandation à la page 11 de [ce document](#) :

"L'Ae considère qu'avant d'envisager de nouvelles ouvertures d'espace à l'urbanisation à vocation d'activités, le rapport de présentation doit être complété par un travail d'analyse des possibilités d'accueil dans les secteurs déjà ouverts à l'urbanisation"

En d'autres termes

Les efforts doivent être portés sur la densification des secteurs existants et non sur le sacrifice de zones agricoles ou non-urbanisées.

Artificialisation d'espaces agricoles et naturels

La MRAe rappelle que

"le projet d'ouverture à l'urbanisation est essentiellement orienté vers une consommation et artificialisation d'espaces agricoles et naturels en extension de l'urbanisation [...], sans analyser les disponibilités existantes [...], aboutissant à un projet d'urbanisation qui ne s'inscrit pas dans l'objectif de sobriété foncière visé à la fois aux niveaux national et régional. "

En d'autres termes

Plutôt que de densifier, on artificialise les terres agricoles, sans même chercher à faire autrement... il serait temps que les comportements changent et intègrent les contraintes liées à l'urgence climatique !

Un programme soutenable en terme d'eau ?

La MRAe rappelle que la station d'épuration actuelle

"affich[e] une charge entrante en pointe de 120% de sa capacité en 2021 et présent[e] des dysfonctionnements de son réseau de collecte entraînant des rejets importants d'eaux non traitées. [...] Les dysfonctionnements du système d'assainissement des eaux usées contribuent à la dégradation de la masse d'eau de la Vilaine de la confluence de la Cantache à celle de l'Ille (en qualité écologique médiocre), dont le retour à un bon état écologique a été repoussé de 2027 à 2039."

La MRAe constate dans l'argumentaire de Vitré-Communauté :

"que l'absence d'éléments dans le dossier relatifs à d'éventuels travaux de mise en conformité des capacités épuratoires de la commune ne permet pas de conclure à l'absence d'incidence notables sur l'environnement"

En d'autres termes

Ce projet n'intègre pas la problématique castelbourgeoise du traitement des eaux. Il n'est pas soutenable en l'état.

La ville se voit confrontée à choisir entre (1) des dysfonctionnements et (2) des frais supplémentaires pour redimensionner la station d'épuration... encore faudrait-il savoir quelle entreprise s'implantera sur la ZA de la Gaultière !

Un réservoir pour la biodiversité

La MRAe constate que l'extension de la Gaultière

"concern[e] une prairie permanente située au sein d'un espace indispensable aux chauves-souris, des sites prioritaires, selon le groupement mammalogique breton, et en bordure d'une zone humide constituant un réservoir local de biodiversité, nécessite une meilleure mise en œuvre du principe d'évitement -réduction-compensation des incidences sur l'environnement. "

En d'autres termes

L'extension de la Gaultière affecte un réservoir local de biodiversité et il n'y a pas de projet sérieux pour le préserver.

En conclusion : des alertes environnementales nombreuses et importantes

- Les alertes soulignées par la MRAe confirment certains risques qu'Agis-Ta-Terre a souligné depuis le début... mais nous avons d'autres arguments contre ce projet ³
- Il nous semble que ce document devrait être disponible sur [le site web de Vitré-Communauté](#) dédié à la concertation publique. Il ne s'y trouve pas, alors que (document de la MRAe, page 5)

"Le présent avis sera joint au dossier d'enquête publique ou de mise à disposition du public."

... un oubli surement ;o)

- Il nous semble qu'il aurait été plus pertinent de demander l'avis de la population après avoir fourni les réponses vis-à-vis des alertes soulignées par l'autorité environnementale.

Signez et partagez notre pétition !
<https://chng.it/pVLYTHqT>

3. cette présentation, qui se limite à l'explication de l'avis de la MRAe, n'est pas un argumentaire sur tous les points qui motivent notre opposition à ce projet

"Tant mieux si on n'arrive pas à 4° C mais ne pas s'y préparer c'est exposer nos concitoyens, nos agriculteurs, nos activités économiques à des risques sans leur donner les moyens d'y faire face. . .s'adapter à ça, c'est sortir du déni"

Christophe Béchu, Ministre de la Transition Écologique, sur Europe 1 et repris par [La Tribune](#), le 24 février 2023